



COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 09 AVRIL 2025

Le Chef de l'Etat, Son Excellence, Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE a présidé, ce mercredi 09 avril 2025, la réunion hebdomadaire du Conseil des Ministres, au Palais de la République.

A l'entame de sa communication, le Président de la République a présenté les condoléances de la Nation à la communauté Layène et à la Oummah islamique suite au rappel à Dieu de Serigne Mouhamadou Makhtar LAYE, Khalife général des Layènes.

Un an, jour pour jour, le Chef de l'Etat présidait le premier Conseil des Ministres, après la mise en place du Gouvernement, le 05 avril 2024, sous la direction du Premier Ministre Ousmane SONKO. Au terme d'une année pleine de labeur, le Président de la République a rendu grâce à Dieu. Il a magnifié l'engagement résolu du Gouvernement à réaliser méthodiquement et sans tarder le projet patriotique pour un Sénégal souverain, juste et prospère, dans la paix, la stabilité et la solidarité.

Le Chef de l'Etat est revenu sur la célébration du 65^{ème} anniversaire de la fête de l'indépendance qui a connu cette année un succès exceptionnel, dans la communion et la ferveur patriotique faisant la fierté de la Nation entière. Le Président de la République magnifie la présence des Chefs d'Etat de la Gambie, de la Mauritanie et de la Guinée Bissau et du Vice-président de la République fédérale du Nigéria. Il a adressé ses chaleureuses félicitations au Ministre des Forces armées, au Chef d'Etat-major Général des Armées et au Haut Commandant de la Gendarmerie nationale et Directeur de la Justice militaire pour l'excellente préparation et le déroulement remarquable des cérémonies de prise d'armes et des défilés sur l'ensemble du territoire national. Il a félicité l'ensemble des forces de défense et de sécurité pour leur engagement permanent au service de la Nation et a aussi remercié et félicité les élèves, les mouvements de jeunesse, les acteurs culturels et toutes les forces vives de la Nation qui ont brillamment contribué au succès des manifestations et des défilés. Dans ce contexte de réappropriation de notre histoire et de nos valeurs fortes, il a salué l'exemplarité de nos forces de défense et de sécurité dans la préservation et le renforcement d'une citoyenneté active et constructive pour le Sénégal.

La promotion de la culture du civisme et de la citoyenneté dans tous les secteurs de la vie nationale est au centre des préoccupations du Président de la République. Il a, à cet égard, rappelé au Gouvernement que la mobilisation et l'encadrement de la jeunesse dans des activités de développement, ainsi que la consolidation soutenue du lien Armée-Nation, s'érigent en priorité. Il a demandé au Premier Ministre d'intensifier, dans l'esprit d'un Sénégal souverain, juste et prospère, la mise en œuvre du Programme national de Promotion de la Citoyenneté, mais également le développement d'une nouvelle politique de jeunesse, innovante, ambitieuse et conforme, d'une part, à nos valeurs historiques et culturelles et, d'autre part, aux évolutions technologiques, économiques et sociales du monde contemporain.

Le Chef de l'Etat a souligné l'urgence de repositionner l'instruction civique dans les curricula de formation et d'investir dans les infrastructures sociales, sportives et culturelles destinées à l'encadrement et à la valorisation du potentiel multisectoriel des jeunes du Sénégal. Dès lors, il convient de renforcer la vie associative à l'école, dans les daara et les différents quartiers et villages du Sénégal. A ce titre, il a demandé au Ministre en charge de la Jeunesse de veiller à la réorganisation consensuelle, avant le 1^{er} juillet 2025, du Conseil national de la Jeunesse qui doit évoluer vers un organe consultatif qui fédérera toutes les propositions et aspirations des jeunes du Sénégal dans le cadre du développement national. Il a salué l'organisation les 5 et 6 avril 2025 des Journées mondiales de la Jeunesse (JMJ) à Pout Diack (dans la région de Thiès) et félicité l'ensemble des participants.

Le Président de la République a saisi l'occasion de la célébration de la journée mondiale de la santé, le 07 avril 2025, pour rappeler au Gouvernement, au Ministre de la Santé et de l'Action sociale notamment, l'urgence d'accentuer la mise en œuvre de mesures hardies de modernisation du système de santé dans tous ses compartiments. Il a indiqué, à cet égard, l'impérieuse nécessité de consacrer la prévention des maladies comme principe directeur de la politique nationale de santé. Il convient de placer la gestion des patients au cœur des performances du système sanitaire. Dans cette perspective, il a appelé au déploiement de la nouvelle carte sanitaire du Sénégal dans une logique de cohérence, de complémentarité et d'optimisation des infrastructures et établissements sanitaires, de même que des services et offres de soins. Il a souligné, en outre, l'importance de finaliser la réforme hospitalière, d'améliorer en permanence la qualité des équipements et du plateau médical ainsi que la fonctionnalité des services d'accueil et de prise en charge des urgences.

Le Chef de l'Etat a insisté sur la nécessité d'améliorer la prise en charge des pathologies chroniques (insuffisance rénale, cancer, etc.), de relancer le programme élargi de vaccination et de présenter un plan quinquennal prévisionnel de recrutement des personnels dans le système de santé publique en perspective de l'ouverture progressive et la mise à niveau d'établissements et de structures de santé dans toutes les régions du Sénégal. Au demeurant, il a demandé au Ministre de la Santé et de l'Action sociale, en relation avec le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique, de prendre toutes les mesures et dispositions idoines, afin de lutter efficacement contre la vente illicite de médicaments et l'exercice illégal d'activités médicales et chirurgicales sur l'étendue du territoire national. Dans le même ordre d'idées, il a demandé au Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et au Ministre de la Santé et de l'Action sociale, de travailler à un meilleur contrôle des établissements d'enseignement et de formation en médecine, pharmacie et en développement sanitaire et social.

Le Président de la République a engagé le Gouvernement à accorder une attention particulière aux Facultés et Unités de Formation et de Recherche en médecine, aux établissements publics et privés de formation en médecine, pharmacie et génie sanitaire. Il a demandé au Gouvernement de veiller à l'amélioration du fonctionnement des Centres hospitalo-universitaires (cas des CHU Fann et Dantec), au renforcement des recrutements et au repositionnement de l'Ecole militaire de Santé et du Service de santé des Armées dans l'architecture sanitaire. Par ailleurs, il a demandé au Ministre de la Santé et de l'Action sociale

de poursuivre les efforts de restructuration et de développement de l'industrie pharmaceutique afin de faire du Sénégal un pôle pharmaceutique de premier plan en Afrique. A cet effet, il a rappelé au Gouvernement l'impératif d'assurer le suivi adéquat des activités de l'Agence sénégalaise de Réglementation pharmaceutique (ARP), de la Pharmacie nationale d'Approvisionnement (PNA), ainsi que des projets pilotés par l'Institut Pasteur de Dakar, dans le cadre du renforcement de la souveraineté vaccinale et pharmaceutique du Sénégal. Pour clore ce chapitre, il a invité le Ministre de la Santé et de l'Action sociale à réfléchir avec les acteurs impliqués sur des stratégies consensuelles de maîtrise des dépenses de santé et de financement durable du système sanitaire. Il s'agit, surtout, d'accélérer la digitalisation des services de santé, dans le cadre du New Deal technologique.

Le Chef de l'Etat a présidé le lancement de la 2^{ème} édition de la caravane nationale de l'espace, dénommée « SPACEBUS 2025 », pilotée par l'Agence sénégalaise d'Etudes spatiales (ASES). Il a félicité la direction générale de l'ASES, et les parties prenantes pour le déploiement de cette initiative majeure de promotion du spatial au Sénégal. Après le lancement historique réussi par le Sénégal de son premier satellite (microsatellite GaindeSat 1A), le 16 août 2024, aux Etats-Unis, il a demandé au Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de réunir tous les acteurs institutionnels et privés nationaux ainsi que les partenaires, afin de finaliser le document de référence de la politique nationale et les plans d'action coordonnés de développement du spatial adossés à la Vision Sénégal 2050.

Dans sa communication, le Premier Ministre a porté l'attention du Conseil, au regard des évènements tragiques récents, sur l'acuité de la problématique de la prise en charge de la santé mentale, notamment le caractère obsolète de la loi n°75-80 du 9 juillet 1975 relative au traitement des maladies mentales et au régime d'internement de certaines catégories d'aliénés.

Le Premier Ministre a rappelé les défis majeurs autour de la santé mentale, en particulier l'absence d'un cadre de politique publique structurant de dialogue intersectoriel et interdisciplinaire ainsi que la non-effectivité du programme national de santé mentale décliné pour la période 2024-2028. Il a également cité, parmi les défis, la persistance de l'errance des malades mentaux, l'intégration insuffisante des soins psychiatriques dans les services de santé primaires et l'absence d'une politique structurée de mobilisation de financements au profit de la santé mentale.

Concernant le cas préoccupant des malades mentaux errants qui relève d'un problème de santé publique, le Premier Ministre a souligné la dimension sociale de cette pathologie qui nécessite une meilleure prise en charge par les familles et les communautés, aux côtés de l'Etat.

Face à cette situation, le Premier Ministre a demandé au Ministre de la Santé et de l'Action sociale, en collaboration avec les Ministres en charge de la Justice, de l'Intérieur et de la Famille de mettre en place un Comité ad hoc devant œuvrer, avec tous les acteurs concernés, au plus tard à fin août 2025, d'une part, à la finalisation du processus de révision de la loi relative au traitement des maladies mentales et au régime d'internement de certaines catégories d'aliénés datant d'un demi-siècle et, d'autre part, à la mise en œuvre effective du plan stratégique d'amélioration de la qualité des soins en santé mentale 2024-2028.

Dans ce cadre, les réformes attendues devront prendre en charge, entre autres, le renforcement des capacités des unités spécialisées de soins et d'internement, la résorption du déficit de médecins psychiatriques, la procédure de retrait des malades mentaux errants de

l'espace public et l'effectivité des visites réglementaires des établissements d'internement par les autorités habilitées. Ces actions devront être complétées par un programme de sensibilisation à déployer par le Ministère de la Santé et de l'Action sociale, en relation avec le Ministère de la Famille et des Solidarités.

AU TITRE DES COMMUNICATIONS DES MINISTRES :

- le Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération a fait une communication sur la performance économique du Sénégal sur la période 2014-2024 ;
- le Ministre des Infrastructures et des Transports terrestres et aériens a fait une communication sur les réseaux autoroutiers ;
- le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement a fait une communication sur la préparation de l'hivernage 2025 en matière de prévention et de gestion des inondations ;
- le Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture a fait une communication sur le programme de préparation des athlètes nationaux en vue des Jeux olympiques de la Jeunesse (JOJ) Dakar 2026.

AU TITRE DES TEXTES LEGISLATIFS,

Le Conseil a examiné et adopté :

- le Projet de décret fixant les statuts-types applicables aux sociétés nationales ;
- le Projet de décret fixant les règles de fonctionnement de l'organe délibérant des entités du secteur parapublic.

Le Ministre de la Formation professionnelle et technique,
Porte-Parole du Gouvernement
Amadou Moustapha Njekk SARRE